

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Délibération n° D-2026-77

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 16/03/2026

Publication :
le 23/03/2026

Composition Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale - Fixation du nombre d'administrateurs

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame NADAL Aurore

Excusés ayant donné pouvoir :

Direction du Secrétariat Général

**Composition Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale - Fixation du nombre
d'administrateurs**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.123-6 Code de l'action sociale et des familles modifiée par la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'administration de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la durée du mandat.

L'élection et la nomination des membres du Conseil d'administration du CCAS ont lieu dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal. Il est composé en nombre égal :

- de membres élus ;
- de membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Parmi les membres nommés du Conseil d'administration figurent un représentant de quatre catégories d'associations :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration soit 8 membres élus et 8 membres désignés en plus du Maire, Président de droit.

L'élection des membres élus par le Conseil municipal se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection des membres du CCAS élus aura lieu le 20 avril 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS soit 8 membres élus et 8 membres désignés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Signé

Signé

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE